

## INFORMATIONS

Le quotient familial (QF) est un des éléments essentiels au calcul des tarifs pour les activités péri-éducatives de la ville de Couëron.

Les familles ne communiquant pas leur QF (par omission ou refus) se **verront appliquer le tarif le plus élevé**.

Il appartient aux familles de **vérifier chaque mois sur sa facture** que le service relations aux familles dispose d'un QF à jour, et ce, quel que soit le régime social coché ci-après.

## DÉCLARATION - AUTORISATION

Je soussigné(e),  
(Veuillez cocher la case correspondante à votre situation)

déclare être :

**Allocataire CAF de Loire-Atlantique :**

Nom et prénom du **responsable du dossier** d'allocataire (*dossier sur lequel l'enfant est présent*) :

N° allocataire CAF (*dossier sur lequel l'enfant est présent*) :

**J'autorise** la ville de Couëron à recueillir des informations me concernant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Cette autorisation est encadrée par une convention signée entre la ville de Couëron et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et s'applique immédiatement. Elle reste valable sans limitation de durée, pendant toute la scolarité à Couëron de mon ou mes enfant(s).

Je suis informé(e) que ce recueil automatique n'a lieu qu'**une fois par an** (en juillet pour la rentrée scolaire suivante) et que **tout changement de situation en cours d'année scolaire nécessitant une mise à jour de mon QF doit être signalé au service relations aux familles**. Ce changement prendra effet au 1<sup>er</sup> jour d'activité du mois en cours.

Il est à noter que les données consultées restent **strictement confidentielles** et que ces dernières ne sont utilisées que dans le cadre des activités spécifiques du service relations aux familles.

**Je n'autorise pas\*** la ville de Couëron à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

**Allocataire CAF hors 44\*** - Précisez le département :

**Allocataire MSA\***

**Non-allocataire CAF ou MSA\*** Je prends rendez-vous avec le service accueil et citoyenneté de la ville de Couëron qui établira le calcul du QF (02 40 38 51 00). Cette démarche sera à renouveler tous les ans.

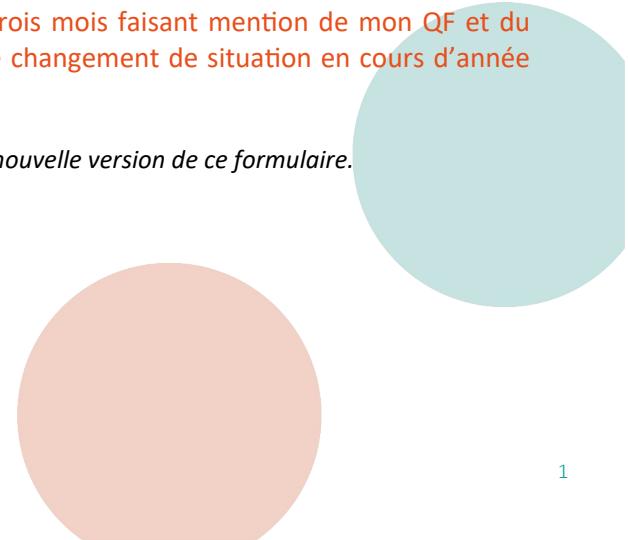
\*Je fournis avant le 1<sup>er</sup> septembre mon attestation datée de moins de trois mois faisant mention de mon QF et du rattachement de mon enfant. Cette démarche est à renouveler à chaque changement de situation en cours d'année scolaire et prendra effet au 1<sup>er</sup> jour d'activité du mois en cours.

*Je suis informé(e) que ce recueil peut être à tout moment retiré en adressant une nouvelle version de ce formulaire.*

Le :

Nom – Prénom du déclarant :

Signature :



**Mairie de Couëron**

8 place Charles de Gaulle - BP 27 – 44220 Couëron  
02 40 38 51 00 contact@mairie-coueron.fr - [www.ville-coueron.fr](http://www.ville-coueron.fr)